

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-158

AVANCE DE SUBVENTION EN
FONCTIONNEMENT

APPEL A PROJETS 2023 EN
DIRECTION DES
ASSOCIATIONS
ET DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 2 novembre 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 16 novembre 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi quinze novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Pamela Trécasse par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17 h 13 (affaire n° 2022-151) et Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 16 (affaire n° 2022-151).

Départ(s) en cours de séance : Mme Annie Mourgaye à 17 h 43 (affaire n° 2022-154) et M. Bernard Robert à 18 h 40 (affaire n° 2022-169).

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-158

AVANCE DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT
APPEL A PROJETS 2023 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS
ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 26 octobre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 15 novembre 2022 ;

Après avoir délibéré, comme suit :

ASSOCIATIONS	ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	VOTE
ACADEMIE POUR L'EGALITE DES CHANCES - AEC		Unanimité
AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE		Unanimité
AGIDESU	M. Mihidoiri ALI Mme Garcia Latra Abelard M. Didier Amachalla	Unanimité
ANGREN KOULER		Unanimité
ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION		Unanimité
ASSOCIATION KONPANI IBAO		Unanimité
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE EN PLEIN AIR	Mme Jasmine Beton	Unanimité
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES		Unanimité
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST		Unanimité
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DU PORT		Unanimité
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES		Unanimité
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	M. Wilfrid Cerveaux M. Didier Amachalla	Unanimité
GESTION MANIFESTATIONS (AGEMA KABARDOCK)		Unanimité

ASSOCIATIONS	ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	VOTE
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS DU PORT	M. Olivier Hoarau	Unanimité
LE PORT HANDBALL	Mme Catherine Gossard Mme Paméla Trécasse représentée par M. Didier Amachalla	Unanimité
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	Mme Bibi-Fatima Anli M. Mihidoiri Ali	Unanimité
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	M. Didier Amachalla	Unanimité
OPIAPA		Unanimité
RACING CLUB AUSTRAL		Unanimité
RUGBY CLUB PORTOIS		Unanimité
SONORISATION ECHANGE CULTUREL ANIMATION MUSICALE - SECAM PRODUCTION		Unanimité
SS JEANNE D'ARC		Unanimité
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP		Unanimité
USPG SPORTS ACROBATIQUES		Unanimité
USPG TENNIS	M. Franck Jacques-Antoine	Unanimité
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	M. Henry Hippolyte M. Wilfrid Cerveaux	Unanimité
ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT	ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE	VOTE
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARCHITECTURE MONTPELLIER		Unanimité
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	M. Olivier Hoarau M. Henry Hippolyte Mme Annick Le Toullec	Unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le principe de l'inscription au budget 2023 d'une enveloppe de 1 409 906 € ;

Article 2 : d'approuver, pour l'exercice 2023, l'attribution d'une avance de subvention de fonctionnement aux associations et aux établissements publics ayant demandé une subvention au titre de l'année 2023 et à jour de la remise de leurs bilans 2021. Les associations et les établissements publics concernés sont ceux ayant perçu une subvention en fonctionnement d'un montant supérieur à 10 000 € au titre de l'exercice 2022 sans préjuger du montant réellement attribué en 2023. Cette avance correspond au maximum à 4/12 du montant de la subvention perçue en 2022 et est conditionnée à la souscription au Contrat d'Engagement Républicain ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLOW

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_158-DE

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

AVANCE DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT

APPEL A PROJETS 2023 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022



ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_158-DE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le versement d'avance de subvention en fonctionnement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2023.

La Ville de Le Port a procédé, le 12 septembre dernier, au lancement de l'appel à projets 2023 en direction des associations et des établissements publics.

Celui-ci est mené dans le cadre d'une démarche de structuration de la gestion de la vie associative qui se séquence en 4 temps :

- élaboration des orientations politiques de la commune et communication vers le tissu associatif (août - octobre 2022),
- instruction des demandes de subvention (novembre 2022 – février 2023),
- engagement juridique et comptable (mars – avril 2023),
- évaluation (mai - juillet 2023).

Le calendrier de l'appel à projets 2023 amènera la Collectivité à statuer sur les attributions financières définitives en mars prochain.

Soucieuse d'accompagner ses acteurs locaux dans leurs activités et projets, la Municipalité souhaite accorder une avance de subvention aux structures ayant demandé une subvention au titre de l'année 2023, ayant perçu un montant supérieur à 10 000 € au titre de l'exercice 2022 et à jour de la remise de leurs bilans 2021. Cette avance se fera pour un montant maximal de 4/12ème de la subvention perçue en 2022 conformément au tableau annexé au présent rapport et sans préjuger du montant réellement attribué en 2023. Celle-ci est conditionnée à la souscription au Contrat d'Engagement Républicain.

A cette fin, une enveloppe financière de 1 409 906 € sera inscrite au budget primitif 2023.

Eu égard à ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'inscription au budget 2023 d'une enveloppe de 1 409 906 € ;
- d'approuver, pour l'exercice 2023, l'attribution d'une avance de subvention de fonctionnement aux associations et aux établissements publics ayant demandé une subvention au titre de l'année 2023 et à jour de la remise de leurs bilans 2021. Les associations et les établissements publics concernés sont ceux ayant perçu une subvention en fonctionnement d'un montant supérieur à 10 000 € au titre de l'exercice 2022 sans préjuger du montant réellement attribué en 2023. Cette avance correspond au maximum à 4/12 du montant de la subvention perçue en 2022 et est conditionnée à la souscription au Contrat d'Engagement Républicain ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

TABLEAU RECAPITULATIF DES AVANCES DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT*

ANNEE 2023

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS 2022	AVANCES 2023
ACADEMIE POUR L'EGALITE DES CHANCES - AEC	39 000 €	13 000 €
AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	55 000 €	18 333 €
AGIDESU	457 270 €	152 423 €
AN GREN KOULER	40 000 €	13 333 €
ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	15 000 €	5 000 €
ASSOCIATION KONPANI IBAO	125 000 €	41 667 €
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE EN PLEIN AIR	90 000 €	30 000 €
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	275 000 €	91 667 €
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	13 000 €	4 333 €
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DU PORT	30 000 €	10 000 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	90 000 €	30 000 €
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	30 000 €	10 000 €
GESTION MANIFESTATIONS (AGEMA KABARDOCK)	651 000 €	217 000 €
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS DU PORT	25 000 €	8 333 €
LE PORT HANDBALL	48 000 €	16 000 €
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	94 000 €	31 333 €
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	850 000 €	283 333 €
OPIAPA	25 000 €	8 333 €
RACING CLUB AUSTRAL	14 000 €	4 667 €
RUGBY CLUB PORTOIS	15 000 €	5 000 €
SONORISATION ECHANGE CULTUREL ANIMATION MUSICALE - SECAM PRODUCTION	42 000 €	14 000 €
SS JEANNE D'ARC	300 000 €	100 000 €
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP	11 450 €	3 817 €
USPG SPORTS ACROBATIQUES	40 000 €	13 333 €
USPG TENNIS	35 000 €	11 667 €
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	620 000 €	206 667 €
TOTAL ASSOCIATIONS	4 029 720 €	1 343 239 €

ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT	ATTRIBUTIONS 2022	AVANCES 2023
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARCHITECTURE MONTPELLIER	80 000	26 667
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	120 000	40 000
TOTAL ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT	200 000 €	66 667 €

*Versement des avances sous reverse également de la remise des bilans 2021 et de la souscription au Contrat d'Engagement Républicain